

## Relations industrielles Industrial Relations



*Les relations industrielles : principes et politiques. Choix de textes commentés (et parfois traduits) par François Sellier, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, 365 p.*

Roger Chartier

Volume 31, numéro 3, 1976

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/028732ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/028732ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département des relations industrielles de l'Université Laval

ISSN

0034-379X (imprimé)

1703-8138 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Chartier, R. (1976). Compte rendu de [*Les relations industrielles : principes et politiques. Choix de textes commentés (et parfois traduits) par François Sellier, Paris, Presses Universitaires de France, 1976, 365 p.*] *Relations industrielles / Industrial Relations*, 31(3), 493–495. <https://doi.org/10.7202/028732ar>

Tous droits réservés © Département des relations industrielles de l'Université Laval, 1976

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

**é**rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

et québécois. Il y aurait cependant sans doute avantage à ce que des modifications soient apportées à ce document préliminaire avant d'en faire un rapport final<sup>12</sup>.

*Un document à consulter*

Même si cet ouvrage reste essentiellement descriptif, sa lecture se justifie par les nombreuses informations qu'on peut y obtenir. Plus particulièrement, en parcourant ces 122 pages, le lecteur pourra redécouvrir le dilemme difficile que met en cause toute législation sur les relations du travail entre l'État-employeur et ses salariés. Ainsi, doit-on se rallier à l'un des deux aménagements extrêmes qui s'opposent généralement de nos jours et dont l'un repose sur une perception de l'État comme un employeur ordinaire tandis que l'autre définit les rapports de travail en termes d'un lien de droit public entre l'État (puissance publique) et ses fonctionnaires? Ne doit-on pas plutôt chercher une position mitoyenne qui prétendrait concilier les obligations que doit assumer l'État en tant que puissance publique avec celles qui lui résultent de sa qualité d'employeur, ce qui ferait de l'État un employeur privilégié?

L'acuité du dilemme ressort clairement de l'existence de normes internationales qui tentent de rallier les diverses opinions. L'illustration la plus frappante de cette situation met en cause le droit de grève. Ainsi, on se souviendra que la convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (no. 87-1948) est en principe applicable aux fonctionnaires. Par contre, cet assujettissement n'impliquerait pas automatiquement le droit à la grève. C'est tout au moins là l'avis de la Commission d'experts sur la convention, avis qui a incité la Conférence technique sur la fonction publique à émettre une opinion des plus nuancées. La conférence estime que le règlement des conflits de travail devrait résulter, à défaut de l'exercice de la grève, d'une négociation entre les parties ou d'un mécanisme établi d'un commun accord entre elles (pp. 73, 103, 107). Selon notre opinion, ces diverses prises de position attestent de la difficulté de cerner avec rigueur la nature et le rôle de l'État-employeur. La lecture du document permettra d'ailleurs de constater que les positions adoptées par les diverses législations nationales sur ce sujet et d'autres confirment le caractère épineux de la question.

Enfin, en terminant, il peut être intéressant de signaler que puisque les gouvernements sont invités à répondre au questionnaire qui apparaît à la fin de ce rapport, nous croyons que le gouvernement canadien et québécois devraient publier leurs réponses de façon à ce que les intéressés puissent prendre connaissance des orientations qui s'en dégagent. Cette publication devrait être facilement accessible.

**Rodrigue BLOUIN**

Université Laval

**Les relations industrielles: principes et politiques.** Choix de textes commentés (et parfois traduits) par François Sellier, Paris, Presses universitaires de France, 1976, 375 p.

Voici le premier volume à paraître de la section « Relations industrielles », dirigée par M. Sellier lui-même, d'une récente collection des PUF à l'éventail fort large et de belle tenue intitulée « Systèmes — Décisions », elle-même sous la direction de Pierre Tabatoni. Jusqu'ici, la collection fait la part du lion à la section « Systèmes de gestion » [23 volumes parus] et à la section « Mathématiques et statistiques pour la décision » [9 volumes]; la section « Marketing » compte à date 2 volumes. D'autres sections prometteuses, au sein desquelles celle du professeur Sellier se sentira plus à l'aise, sont à se constituer en « Sociologie des organisations », en « Psychologie sociale » et en « Environnement juridique ».

<sup>12</sup> En outre de se pencher sur les quelques observations que nous avons faites, les auteurs du rapport pourraient examiner quelques lois récentes pour déterminer si leur contenu peut leur être utile. Plus particulièrement: *Loi visant à assurer les services de santé et les services sociaux essentiels en cas de conflit de travail*, sanctionnée le 19 déc 1975; *Loi concernant le maintien des services dans le domaine de l'éducation et abrogeant une disposition législative*, sanctionnée 1976; *Loi concernant les services de santé dans certains établissements*, sanctionné le 24 juillet 1976.

Dans ce contexte, comment situer l'œuvre colligée par le professeur Sellier? Car il s'agit bien ici d'une œuvre collective, d'un recueil d'articles et d'extraits de volumes publiés entre 1958 et 1971, en français et en anglais, sur deux continents, par vingt auteurs de préoccupations, de disciplines et de styles fort différents: O. Benoît, Ph. Bernoux, J.-R. Cardin, M. Crozier, Y. Delamotte, J. T. Dunlop, A. Flanders, A. Fox, F. Fürstenberg, J. Goldthorpe, L. Lavorel, G. Lyon-Caen, M. Maurice, F. Meyers, M. Montuclard, J.-D. Reynaud, F. Sellier, A. Sturmthal, L.-M. Tremblay et D. Vidal. Vingt auteurs, donc, ayant commis dans un passé pas trop récent vingt-et-un articles sur les sujets les plus divers: attitudes, statut et relations inter-groupes dans l'entreprise; objet des relations industrielles; système de relations industrielles; pouvoir et entreprise; syndicats et mouvement ouvrier; cadres et syndicalisme; niveau de l'action syndicale; régulation des conflits; participation et entreprise; négociation et assurance-chômage; syndicalisme et politique des salaires; et ainsi de suite. Vingt auteurs, bref, qui se retrouvent aujourd'hui *co*-auteurs d'un *même* volume par la magie du professeur Sellier; si l'entreprise révèle une certaine unité, c'est une réussite de l'accordement; sinon, le lecteur se verra en face d'une nouvelle salade à ingurgiter. Qu'en est-il vraiment?

Le commentateur, dans son *Avertissement* [p. IV], souligne de façon fort honnête et éclairante que l'utilisation pédagogique des textes précités « a été testée au cours de plusieurs années d'enseignement à l'Université ». On est donc en présence d'un instrument d'enseignement privilégié pour des étudiants français de haut niveau. Dans cette perspective éminemment fonctionnelle, M. Sellier a même, à l'occasion, sacrifié sa conception d'un texte « intéressant » à celle de plusieurs générations d'étudiants: « Le choix fait résulte donc aussi de ces essais [pédagogiques]; ils expliquent que d'autres textes, parfois d'un grand intérêt, aient dû être éliminés, souvent à cause de leur difficulté excessive ». La réceptivité, la capacité d'absorption étudiante a donc servi partiellement de critère dans le choix précité; de sorte que le lecteur ne lira jamais le recueil « idéal » qu'eût pu présenter au marché le professeur Sellier s'il n'avait cru devoir céder utilitairement et démocratiquement à la contrainte de ses élèves. Aujourd'hui toutefois, des textes dactylographiés [tous les professeurs les utilisent, droits d'auteur ou pas!] à l'intention de groupes restreints d'étudiants d'une culture donnée se transforment de nouveau en matière imprimée; dispersés qu'ils étaient dans le temps, l'espace, la langue et surtout la matière, on les retrouve maintenant réunis physiquement entre les couvertures d'un même livre. L'intention évidente du collectionneur [et de son éditeur!] est de proposer son choix [et celui de *ses étudiants!*] comme valable à d'autres générations d'étudiants universitaires de langue française un peu partout dans le monde.

Il semble à ce recenseur que l'étudiant nord-américain familier avec le français et l'anglais sera également familier avec le contenu presque entier de ce volume, dans la mesure où il a lu *Sociologie du Travail*, les *Cahiers* et le *Bulletin de l'Institut international des études sociales*, le *British Journal of Sociology*, *Relations industrielles*, les *Rapports* de congrès des relations industrielles de l'Université Laval, de même que les travaux de John T. Dunlop, ceux de Michel Crozier sur la bureaucratie et enfin, ceux du professeur Sellier lui-même. Demeure alors la commodité de retrouver un tas de bons textes dans le même livre, suivis d'une bibliographie sommaire. Inutile donc de chicaner le sélectionneur sur son choix de textes, de lui rappeler l'existence d'un bon nombre d'autres bons textes [surtout anglais] de Kerr, Harbison, Myers, Touraine, Selznick, Friedmann + Naville, Aaron, Taylor, Blau, Etzioni, Kornhauser + Dubin + Ross, Strauss, Lorwin, Lipset, Dahrendorf, Mills, Sayles, Chamberlain, Moore et de quelques douzaines d'autres qu'il aurait pu tout aussi bien utiliser. Ce serait aussi vanité de lui souligner d'autres revues où il aurait pu s'abreuver: *Industrial and Labor Relations Review*, *Labor Law Journal*, *Revue internationale du travail*, *Revue internationale des sciences sociales*, *Revue française de sociologie*. Bref, ce jeu de « j'aurais fait mieux » ou de « il aurait pu faire mieux » ne mène vraiment à rien: le choix est fait; le professeur Sellier avait un droit entier à ses critères; et, dans l'ensemble, les textes sont judicieusement choisis, même si on peut légitimement se demander si les nombreux et bons textes des cinq dernières années, surtout en Amérique, ont suffisamment retenu l'attention de M. Sellier, ou si les *Industrial Relations Systems* de John T. Dunlop [1958] sont davantage une antiquité qu'un classique...

M. Sellier, dans son *Avertissement*, affirme trop humblement que « La fonction du commentaire a été avant tout de donner une logique au choix et à l'enchaînement des textes présentés ». À la vérité, le commentateur a victorieusement relevé le défi d'une ordonnance logique de nombreux textes disparates en un tout généralement bien articulé.

De plus, les commentaires ajoutent à la substance même du volume en fixant plus clairement les limites partielles d'un champ d'études et de recherches, sans prétendre vraiment, pour l'instant, à la définition d'un objet proprement scientifique. Ici et là, pourtant, apparaissent divers éléments utiles à cette difficile définition: ainsi, l'action sociale des salariés et la transformation du salariat, dans la mesure où celle-là agit efficacement sur celle-ci [à l'exclusion des mesures de sécurité sociale mises de l'avant par l'État et au niveau desquelles, toutefois, a œuvré *indirectement* l'action syndicale].

Le commentateur prémunit le lecteur contre l'hypertrophie du *juridique*, péché mignon non seulement en France mais en Europe généralement, dans l'explication des phénomènes de relations industrielles; d'où l'accent sur l'entreprise comme système social complexe à base d'accommodements et de conflits multiples, de luttes pour le pouvoir, d'équilibre entre le formel et l'informel, et ainsi de suite. Le processus même de l'industrialisation, qui apporte une modification des rapports de droit et de force entre les divers agents de production, est étudié comme objet propre [?] des relations industrielles, au moins potentiellement. Ces rapports obéissent-ils avant tout aux impératifs *techno-économiques*, ou si plutôt tout doit être ordonné au *politique* comme seul véritable principe d'ordonnance des relations industrielles? Le commentateur, par ses propos et par les textes qu'il juxtapose, permet une certaine synthèse de ces points de vue opposés.

L'intercontinentalité des textes et commentaires proposés apporte une nette distinction entre l'Europe et l'Amérique du Nord quant au lieu, au niveau, au centre efficace de pouvoir et d'interaction dans l'entreprise et dans la société, ainsi qu'au rôle de l'État dans l'équilibre des forces en présence dans le dur jeu des relations industrielles. Le régime américain met en évidence des rapports très institutionnalisés entre des entreprises géantes et de puissants syndicats, au niveau même de l'établissement, avec leur cortège de décentralisation, d'arbitrage, d'absentéisme relatif de l'État [sinon par conciliation et médiation occasionnelles]; les conventions collectives, fort détaillées, sont la loi de l'usine. En Europe, on trouve plutôt des clauses fort larges couvrant l'ensemble des travailleurs, donc minimales, pouvant donc être dépassées au niveau de l'entreprise. La négociation se joue à un niveau élevé: la branche régionale et souvent nationale, parfois même l'action interprofessionnelle. En Europe, les conventions semblent être complémentaires du droit étatique paternel plutôt que consécutives à un traité bilatéral employeurs-syndicats.

Les deux textes [de Dunlop et de Fürstenberg] traduits par le commentateur sont couchés dans un français élégant. Comme traducteur, M. Sellier s'est constamment refusé à la solution facile de l'expression anglaise entre guillemets, comme auteur, il a paresseé quelque peu en «job evaluation» [pp. 192 + 193] avec ses «shop-stewards» [pp. 201 + 203]. Nos collègues français qui s'aventurent dans la littérature anglaise des relations de travail, surtout l'américaine, n'auront désormais plus d'excuse; ils ont depuis quelques mois à leur disposition le très utile *Dictionnaire canadien des relations du travail* du professeur Gérard DION [Québec: Les Presses de l'Université Laval, 1976, 662 pp.], lequel contient un volumineux «Vocabulaire français-anglais, anglais-français des relations professionnelles».

Roger CHARTIER

Accapulco

**L'évolution du professionnalisme au Québec,** Québec, Office des professions du Québec, 1976, 145 p.

Après trois années d'activité intense, depuis la mise en route de la réforme des professions, l'Office des professions du Québec croit le moment venu de préciser ses orientations quant au développement du professionnalisme au Québec. Surtout qu'un des effets immédiats de l'adoption du *Code des professions* a été l'affluence de

demandes d'incorporation (23 au total, entre avril 1974 et juillet 1976) venant de toutes sortes de groupes et associations, depuis les acupuncteurs jusqu'aux traducteurs, en passant par les mesureurs de bois et les décorateurs-ensembliers, aspirant à l'autogestion professionnelle.

Cette popularité du professionnalisme et certaines difficultés d'application de la loi 250, ont amené le service de recherche de l'Office des professions à s'interroger